

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU 25 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 25 mars à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît Sohier, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 19 mars 2019

Étaient présents : Mmes-M.

- SOHIER Benoît, maire
- VANNIER Michel, adjoint
- GUYOT Sylvie, adjointe,
- DEJOUE Thierry, adjoint
- GAILLAC Corinne, adjointe
- BARBAULT Hervé, adjoint
- MOREL Juliette, conseillère municipale
- GAUTIER Manuel, conseiller municipal
- DUPE Stéphan, conseiller municipal délégué
- GRISON Dominique, conseillère municipale
- CORBE Régis, conseiller municipal
- FAISANT Catherine, conseillère municipale
- CRENN-MONNIER Pauline, conseillère municipale
- FRABOULET Michel, conseiller municipal
- COLAS Pascal, conseiller municipal
- DEPOIX Florence, conseillère municipale
- LEBON Marcel, conseiller municipal

Étaient absents excusés :

- LEROY Michel donne pouvoir à VANNIER Michel
- DELACROIX Sylvie donne pouvoir à FRABOULET Michel

Était absent : néant

Autres personnes présentes:

- M. Eric Baillon, receveur municipal
- Mme Sandrine Fauvel, directrice générale des services

ORDRE DU JOUR :

1. Election du secrétaire de séance
2. Validation du procès-verbal du 1^{er} mars 2019
3. Budget Assainissement - Compte administratif 2018
4. Budget Assainissement - Compte de gestion 2018 dressé par le receveur municipal
5. Budget Assainissement : Affectation du résultat du compte administratif 2018 au budget 2019
6. Budget primitif Assainissement année 2019
7. Budget Rue des Genêts - Compte administratif 2018
8. Budget Rue des Genêts - Compte de gestion 2018 dressé par le receveur municipal
9. Budget primitif Rue des Genêts année 2019
10. Participation pour les fournitures et sorties scolaires pour les écoles de St Domineuc année 2019
11. Subvention aux associations année 2019
12. Convention avec l'école privée Ste Jeanne d'Arc: participation année 2019
13. Taux des taxes année 2019 - Taxe d'habitation - Taxe foncière - Taxe foncière non bâtie
14. Budget Commune - Compte administratif 2018
15. Budget Commune - Compte de gestion 2018 dressé par le receveur municipal
16. Budget Commune : Affectation du résultat du compte administratif 2018 au budget 2019
17. Budget primitif Commune année 2019
18. Fixation des conditions et du prix de vente des lots du lotissement des Genêts
19. Résultats de la consultation adaptée "marché de maîtrise pour la réalisation d'une halle couverte"
20. Présentation du DCE pour le projet de réaménagement du centre-bourg et lancement du marché de travaux
21. Demande subvention au Département pour la revitalisation des centres-bourgs par l'habitat
22. Décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le maire pour l'usage du droit de préemption – délibération n° 12 du 22 janvier 2019
23. Décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le maire pour les marchés inférieurs à 10 000 euros - délibération n°15 du 18.09.2014
24. Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
25. Questions diverses
26. Date des prochaines réunions

1 – OBJET : Élection du secrétaire de séance

M. Hervé Barbault, candidat, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

2 – OBJET : Validation du procès-verbal du 1^{er} mars 2019

M. Benoît Sohier, maire, soumet le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2019 au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3 – OBJET: Budget Assainissement : Compte administratif 2018

Monsieur Benoît Sohier, maire, sort de la salle, il ne prend pas part ni au débat ni au vote.

Vu l'article L 2121-14 du C.G.C.T.

M. Michel Vannier, adjoint, préside le présent point.

M. Stéphan Dupé, conseiller délégué, fait part des résultats du compte administratif 2018 du budget assainissement.

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Total en dépenses :	26 314.78 euros
Total en recettes :	100 051.24 euros
Résultat de l'exercice 2018- Excédent	73 736.46 euros
Excédent antérieur reporté (n-1):	50 000 euros

Résultat de clôture 2018 Excédent cumulé	123 736.46 euros
---	-------------------------

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Total en dépenses :	19 956 euros
Total en recettes :	77 072.12 euros
Résultat de l'exercice 2018- Excédent	57 116.12 euros
Excédent antérieur reporté (n-1):	489 364.08 euros

Résultat de clôture 2018 Excédent Report au R001	546 480.20 euros
---	-------------------------

- Vu les crédits ouverts lors du vote du budget primitif 2018,
- Vu les mandats et titres émis au cours de l'année 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix POUR (dont deux pouvoirs)

- **constate** l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de 123 736.46 euros
- **constate** l'excédent de clôture de 546 480.20 euros en section d'investissement
- **approuve** le compte administratif 2018 dont les résultats sont repris ci-dessus en section de fonctionnement et d'investissement

4 - OBJET : Budget Assainissement : Compte de gestion 2018 dressé par le receveur municipal

Les résultats du compte de gestion 2018 du budget assainissement dressé par M. le receveur, sont présentés aux membres du conseil municipal. Ils sont similaires à ceux du compte administratif 2018.

Le Conseil Municipal de Saint-Domineuc,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif et du Passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer. Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2018. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare à l'unanimité (dont deux pouvoirs)** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5 – OBJET : Budget Assainissement : Affectation du résultat du compte administratif 2018 au budget 2019

M. Stéphan Dupé, conseiller délégué, propose de répartir au budget primitif assainissement 2019, l'excédent de 123 736.46 euros dégagé en section de fonctionnement, en affectant 50 000 euros à l'article 002 de la section de fonctionnement et 73 736.46 euros en réserve à l'article 1068 en section d'investissement. L'excédent d'investissement de 546 480.20 euros est reporté à l'article 001, en recette de la section d'investissement.

<u>En Fonctionnement</u>	
Affectation à l'article R 002	
Excédent de fonctionnement reporté au BP 2019	50 000 €
<u>En Investissement</u>	
Affectation à l'article 1068 Autres réserves	
	73 736.46 €
Affectation à l'article R 001	
Excédent d'investissement reporté au BP 2019	546 480.20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont deux pouvoirs)

- **décide de répartir** tel que présenté ci-dessus l'excédent de la section de fonctionnement entre les deux sections, soit 50 000 euros à l'article 002 en section de fonctionnement et 73 736.46 euros à l'article 1068, en section d'investissement du budget 2019
- **décide de reporter** l'excédent d'investissement de 546 480.20 euros à l'article 001, en r

6 – OBJET : Budget Primitif Assainissement année 2019

M. Stéphan Dupé, conseiller délégué, présente les propositions de crédits de la section de fonctionnement pour le budget primitif 2019 "assainissement". La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 93 871 euros.

Il présente les différentes opérations prévues en section d'investissement ainsi que la globalité de la section d'investissement qui est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 670 896,66 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont deux pouvoirs),

- **approuve** le budget primitif pour l'année 2019 dont les prévisions sont reprises ci-dessous en fonctionnement et en investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Total en recettes : 93 871 euros
Total en dépenses : 93 871 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Total en recettes : 670 896,66 euros
Total en dépenses : 670 896,66 euros

7 - OBJET : Budget rue des Genêts : Compte administratif 2018

Monsieur Benoît Sohier, maire, sort de la salle, il ne prend part ni au débat ni au vote.

Vu l'article L 2121-14 du C.G.C.T.

M. Michel Vannier, adjoint, préside le présent point.

M. Stéphan Dupé, conseiller délégué, fait part des résultats du compte administratif 2018 du budget lotissement rue des Genêts.

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Total en dépenses :	16 858.78 €
Total en recettes :	16 860.02 €
Résultat de l'exercice 2018	1.24 €
Excédent antérieur reporté (n-1):	0 €

Résultat de clôture 2018	1.24 €
---------------------------------	---------------

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Total en dépenses :	16 858.78 €
Total en recettes :	2 700 €
Résultat de l'exercice 2018- Déficit	14 158.78 €
Déficit antérieur reporté (n-1):	2 700 €

Résultat de clôture 2018 Déficit Report au D001	16 858.78 €
--	--------------------

- vu les crédits ouverts lors du vote du budget primitif 2018,
- vu les mandats et titres émis au cours de l'année 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix POUR (dont deux pouvoirs)

- **constate** le résultat de 1.24 euro, à la clôture de la section de fonctionnement
- **constate** le déficit de 16 858.78 euros, à la clôture de la section d'investissement
- **approuve** le compte administratif 2018 dont les résultats sont repris ci-dessus en section de fonctionnement et d'investissement

8 - OBJET : Budget rue des Genêts : Compte de gestion 2018 dressé par M. le receveur

Les résultats du compte de gestion 2018 du budget rue des Genêts dressé par M. le receveur, sont présentés aux membres du conseil municipal. Ils sont similaires à ceux du compte administratif 2018.

Le Conseil Municipal de Saint-Domineuc,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif et du Passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer. Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2018. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare à l'unanimité (dont deux pouvoirs)** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

9 - OBJET : Budget Primitif rue des Genêts année 2019

M. Stéphan Dupé, conseiller délégué, présente les propositions budgétaires pour le budget primitif 2018 "rue des Genêts". La proposition est de voter le budget en équilibre à hauteur de 321 858,78 euros pour la section de fonctionnement, et 333 717,56 euros pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont deux pouvoirs),

- **approuve** le budget primitif pour l'année 2019 dont les prévisions sont reprises ci-dessous en fonctionnement et en investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Total en recettes : 321 860.02 euros
Total en dépenses : 321 860.02 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Total en recettes : 333 717,56 euros
Total en dépenses : 333 717,56 euros

10 - OBJET : Participation pour les fournitures et sorties scolaires pour les écoles de St-Domineuc année 2019

M. Thierry Déjoué, adjoint, présente les propositions faites par la commission des finances. Il est proposé :

- de ne pas augmenter le montant de la participation pour les fournitures scolaires qui est de 60 euros (dont 11,10 euros dédiés à l'achat de manuels et/ou autres supports pédagogiques) par enfant domicilié à St Domineuc et inscrit au 1^{er} janvier 2019.
- d'augmenter de 1.50 euros la participation aux sorties scolaires soit une participation de 22.50 euros par enfant domicilié à St Domineuc et inscrit au 1^{er} janvier 2019 (y compris l'activité kayak).

FOURNITURES SCOLAIRES	Nb inscrits au 01/01/16	2016	Nb inscrits au 01/01/17	2017	Nb inscrits au 01/01/18	2018	Nb inscrits au 01/01/19	2019
Par enfant		60 €*		60 €*		60 €*		60€
École publique	243	14 580 €	222	13 320 €	202	12 120€	195	11 700
École privée	256	15 360 €	159	9 540 €	167	10 020€	154	9 240
TOTAL	499	29 940 €	381	22 860 €	369	22 140€	349	20 940
SORTIES SCOLAIRES	Nb inscrits au 01/01/16	2016	Nb inscrits au 01/01/17	2017	Nb inscrits au 01/01/18	2018	Nb inscrits au 01/01/19	2019
Par enfant		21 €		21 €		21€		22.50€
École publique	243	5 103 €	222	4 662 €	202	4 242	195	4 387.50
École privée	256	5 376 €	159	3 339 €	167	3 507	154	3 465
TOTAL	499	10 479€	381	8 001 €	369	7 749€	349	7 852.50

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont deux pouvoirs)

- **décide** de voter le montant des participations accordées aux écoles de St-Domineuc pour les sorties et fournitures scolaires au titre de l'année 2019, comme présenté dans le tableau ci-dessus

11- OBJET : Subvention aux associations année 2019

M. Marcel Lebon, président de l'association des anciens combattants, ne prend pas part au débat, ni au vote. Le pouvoir de M. Michel Leroy, président du cyclo-club, n'est pas utilisé.

M. Michel Vannier, adjoint, présente les subventions allouées aux associations au titre de l'année 2019.

	2018		2019		
	Association	Montant	Association	Montant	
Subventions de fonctionnement critérisées activités régulières	FCTSD	1 705	FCTSD	1 890	
	VTT	187	VTT	145	
	USL	1 891	USL	1 666	
	Tennis club	1 006	Tennis club	986	
	Judo club	934	Judo club	596	
	CK 3R	755	CK 3R	577	
	Amicale Bouliste	262	Amicale Bouliste	223	
	USTSD	540	USTSD	768	
	ACCA	270	ACCA	226	
	MJC	1 474	MJC	1 761	
	Breizhieuses	55	Breizhieuses	72	
	Ilot Bout'chou	199	Ilot Bout'chou	265	
	Club du sourire	376	Club du sourire	349	
	Cyclo club	0	Cyclo club	0	
	Ladaïnh	175	Ladaïnh	139	
				Boxe Française	24
				Asso juniors	83
			QI Harmonie	57	
	9 828	9 828	9 828	9 828	
Subventions de fonctionnement non critérisées	Amicale Laïque	168	Amicale Laïque	168	
	APEL	168	APEL	168	
	ACSEP	180	ACSEP	180	
	Comice Agricole	752	Comice Agricole	760	
	Comité de jumelage	100	Comité de jumelage	100	
	Médaillés militaires	20	Médaillés militaires	20	
	OSBR	2 510	OSBR	2 532	
	Comité des fêtes	874	Comité des fêtes	874	
	UNC	535	UNC	535	
	UCIAPL	265	UCIAPL	0	
		5 572	5 572	5 337	5 337
Subventions pour les	FCTSD	2 467	FCTSD	2 546	

emplois	Tennis	1 010	Tennis	1 100
	USL	3 392	USL	3 392
	6 869	6 869	7 038	7 038
Subventions à projet d'action	Comité des fêtes	2 100	Comité des fêtes Feu d'artifice	2 200
	Judo club	300	Judo club	515
	cyclo Courses	1 600	cyclo Courses	1 600
	VTT –randonnée	400	VTT –randonnée	400
	CK3R	100	CK3R	600
	FCTSD	200	FCTSD	200
	Tennis club	750	Tennis club	750
	USL	222	USL	200
	MJC	200	MJC	350
			Asso juniors	0
	5 872	5 872	6 815	6 815
Subventions à projet de développement	Tennis club	500	Tennis club	500
	CK3R	500	CK3R	500
	5 000	1 000	5 000	1 000
Subvention sur l'enveloppe spectacle	USL	250	APEL	400
	Breizhieuses	1 000	SAXISSIMO'N CO	700
	Ladaïnhha	1 500	Ladaïnhha	1 000
			Breizhieuses	200
	3 000	2 750	3 000	2 300
Total Subventions	36 141	31 891	37 018	32 318

La somme totale allouée en 2019 aux associations est de 32 318 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix Pour (dont un pouvoir) :

- **décide** de voter le montant des subventions accordées aux différentes associations présentées dans le tableau ci-dessus pour l'année 2019
- **précise** que les crédits sont inscrits en section de fonctionnement du budget primitif communal 2019 et précisent que les crédits pour les subventions à projet d'action ou de développement sont inscrits à l'article 6574899 du budget communal
- **précise** que les associations doivent fournir à la collectivité une copie certifiée de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité, ainsi que leurs prévisions budgétaires afin que la subvention soit versée

12 - OBJET : Convention avec l'école privée Ste Jeanne D'Arc : participation année 2019

M. Benoît Sohier, maire, rappelle que tous les ans une participation financière est allouée à l'école privée Ste Jeanne d'Arc, déterminée aux vues des frais de fonctionnement de l'année antérieure à l'école publique, en distinguant le coût d'un élève à la maternelle et au primaire.

Vu la signature du contrat d'association entre l'école privée Ste Jeanne d'Arc et l'Etat, le 7 septembre 2007

Vu le relevé des différents postes de dépenses à l'école publique

Vu le compte administratif 2018

Vu les effectifs à l'école publique au 1^{er} janvier 2018

Vu les dépenses pour un élève de la maternelle à l'école publique

Vu les dépenses pour un élève du primaire à l'école publique

Considérant que la commune participe aux frais de fonctionnement d'un élève de l'école privée domicilié à St Domineuc, à hauteur du coût d'un élève à l'école publique de St Domineuc

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont deux pouvoirs) :

- **arrête** le coût d'un élève en maternelle à l'école publique à 1037.36 euros
- **arrête** le coût d'un élève en primaire à l'école publique à 182.51 euros
- **précise** que les crédits sont inscrits en section de fonctionnement du budget communal 2019
- **précise** que ce montant sera également appliqué dans le cadre de la facturation des frais de scolarité aux communes de résidence pour les enfants inscrits à l'école publique et ne remplissant pas les conditions d'un cas dérogatoire

13 - OBJET : Taux des taxes année 2019 – Taxe d'habitation - Taxe foncière - Taxe foncière non bâtie

Après avis des membres de la commission des finances, M. Benoît Sohier, maire, propose de ne pas augmenter les taux des trois taxes, d'habitation, du foncier bâti et du non bâti. Les taux proposés pour l'année 2019 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	De 2012 à 2018 en %	Proposition 2019 en %
Taxe d'habitation	14.43	14.43
Taxe sur le foncier bâti	16.53	16.53
Taxe sur le foncier non bâti	42.32	42.32

M. Benoît Sohier, maire, soumet la proposition au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (dont deux pouvoirs) :

- **décide** de ne pas augmenter le taux des taxes d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti
- **précise** que pour l'année 2019, les taux sont les suivants: la taxe d'habitation : 14.43 %, la taxe sur le foncier bâti : 16.53 % et la taxe sur le foncier non bâti, 42.32 %.

14 – OBJET : Budget Commune : Compte administratif 2018

Monsieur Benoît Sohier, maire, sort de la salle, il ne participe ni au débat ni au vote.

Vu l'article L 2121-14 du C.G.C.T.

M. Michel Vannier, adjoint, préside le présent point.

M. Stéphan Dupé, conseiller délégué, fait part des résultats du compte administratif 2018 du budget principal "commune".

➤ **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Total en dépenses :	1 449 365.47 euros
Total en recettes :	1 805 990.59 euros
Résultat de l'exercice 2018 - Excédent	356 625.12
Excédent antérieur reporté (n-1):	100 000 euros

Résultat de clôture 2018	Excédent cumulé	456 625.12
---------------------------------	------------------------	-------------------

➤ **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Total en dépenses :	871 405.96 euros
Total en recettes :	1 087 430.65 euros
Résultat de l'exercice 2018 - Excédent	216 024.69 euros
Déficit antérieur reporté (n-1):	174 709.82 euros

Résultat de clôture 2018	Excédent	41 314.87 euros
Report au R 001		

- vu les crédits ouverts lors du vote du budget primitif 2018,
- vu les décisions modificatives budgétaires de l'exercice,
- vu les mandats et titres émis au cours de l'année 2018, en section de fonctionnement et en section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix POUR (dont deux pouvoirs)

- **constate** l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de 456 625.12 euros
- **constate** l'excédent de clôture de 41 314.87 euros en section d'investissement
- **approuve** le compte administratif 2018 dont les résultats sont repris ci-dessus en section de fonctionnement et d'investissement

15 - OBJET : Budget Commune : Compte de gestion 2018 dressé par M. le receveur

Vu les résultats du compte de gestion 2018 du budget communal qui sont les suivants :

- excédent de clôture de 456 625.12 euros en section de fonctionnement
- excédent de clôture de 41 314.87 euros en section d'investissement

Considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil Municipal de Saint-Domineuc,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement

des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif et du Passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer. Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2018. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare à l'unanimité (dont deux pouvoirs)** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

16 – OBJET : Budget Commune : Affectation du résultat du compte administratif 2018 au budget 2019

Vu les résultats du compte de gestion et du compte administratif du budget communal 2018, M. Stéphan Dupé, conseiller délégué, propose d'affecter au budget primitif communal 2019, à l'article 001, l'excédent d'investissement de 41 314.87 euros et de répartir l'excédent de 456 625.12 euros dégagé en section de fonctionnement, en reportant 100 000 euros à l'article 002 en section de fonctionnement et 356 625.12 euros à l'article 1068 en section d'investissement.

L'affectation des résultats est reprise ci-dessous :

<u>En Fonctionnement</u>	
Affectation à l'article R 002	
Excédent de fonctionnement reporté au BP 2019	100 000 €
<u>En Investissement</u>	
Affectation à l'article 1068 Autres réserves	
	356 625.12 €
Affectation à l'article R 001	
Excédent d'investissement reporté au BP 2019	41 314.87 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont deux pouvoirs) :

- **Décide de répartir** au budget 2019, tel que présenté ci-dessus, l'excédent dégagé de 456 625.12 euros de la section de fonctionnement, soit 100 000 euros en recette à la section de fonctionnement à l'article 002, et 356 625.12 euros au 1068, en réserves, en recette de la section d'investissement

- **Décide de reporter** l'excédent d'investissement de 41 314.87 euros à l'article 001, en section d'investissement du budget 2019

17 - OBJET: Budget primitif Commune année 2019

M. Stéphan Dupé, conseiller délégué, présente les propositions de crédits de la section de fonctionnement pour le budget primitif 2019 "commune". La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 1 870 255.50.

Il présente les différentes opérations prévues en section d'investissement ainsi que la globalité de la section d'investissement qui est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 2 146 278,59 euros.

Des pourparlers ont lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 4 voix Contre (dont un pouvoir) et 15 voix Pour (dont un pouvoir)

- **approuve** le budget primitif 2019, dont les prévisions sont reprises ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Total en recettes :	1 870 255.50.euros
Total en dépenses :	1 870 255.50.euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Total en recettes :	2 146 278,59 euros
Total en dépenses :	2 146 278,59 euros

18 – OBJET : Fixation des conditions et du prix de vente des lots du lotissement des Genêts

M. Benoît Sohier, maire, propose de fixer le prix de vente des lots du lotissement communal des Genêts, ainsi que les conditions de commercialisation.

Il rappelle que le lotissement est composé de treize lots dont deux lots destinés à la réalisation de logements sociaux (les lots 1 et 2). Onze lots (du n°3 au n°13) seront donc proposés à la vente et libres de constructeur.

1- Prix de vente

Vu le coût de réalisation de l'opération,

Vu le budget du lotissement communal des Genêts,

Vu les prix de vente actuellement pratiqués sur la commune et dans les communes voisines,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 4 voix Abstention (dont un pouvoir) et 15 voix Pour (dont un pouvoir)

- **décide** de fixer le prix de vente à 95 euros HT le m²
- **précise** qu'à ce prix de vente s'ajoute le taux de TVA en vigueur, ainsi que les frais de notaire, d'implantation et toutes les taxes et participations en vigueur
- **autorise** M. le maire à signer les actes notariés à venir et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

2- Conditions de commercialisation et d'attribution des lots

M. Benoît Sohier, maire, propose de commercialiser les onze lots, libres de constructeur, de la manière suivante :

- les personnes désireuses d'acquérir un lot à bâtir, devront s'inscrire sur la liste d'attente établie en mairie du 27 mars 2019 au 15 mai 2019 inclus avant 12h.
- chaque ménage ne peut formuler qu'une seule candidature et devra acquérir un lot pour lui-même.
- un questionnaire sera alors remis aux candidats et devra être complété et déposé en mairie, afin de valider l'inscription sur la liste d'attente (en tout état de cause avant le 15 mai 2019 à 12h – cachet de la mairie faisant foi).
- l'attribution des lots se fera ensuite à l'appui d'une grille d'analyse au vu de critères pondérés qui porteront notamment sur la situation familiale, sociale et juridique du ménage. Ces critères seront arrêtés lors du prochain conseil municipal, après avis de la commission communale logement. La commission réalisera ensuite l'analyse des candidatures.
- une fois la liste des onze premiers candidats arrêtée, au vu des critères pondérés, le candidat ayant déposé en premier sa demande complète (date validée en mairie) pourra choisir en premier son lot. Puis le deuxième candidat, selon l'ordre de validation du dossier, choisira parmi les 10 lots. Le troisième parmi les 9 lots. Etc.
- les autres candidatures seront classées sur une liste d'attente.
- dans l'hypothèse où l'ensemble des lots ne seraient pas commercialisés lors de cette procédure, les lots restant seront directement proposés aux candidats classés dans l'ordre du tableau de la liste d'attente (selon la date de validation du dossier).
- en cas de candidatures insuffisantes, la liste d'attente sera à nouveau ouverte dans un délai qui sera fixé à ce moment.

Des pourparlers ont lieu,

Les conseillers sont invités à se prononcer sur les trois choix suivants :

Soit : le candidat ayant déposé en premier sa demande complète (date validée en mairie) pourra choisir en 1^{er} son lot. Puis le 2^{eme} candidat choisira parmi les 10. Le 3^{ème} parmi les 9. Etc

Soit : celui qui obtient le plus de points choisit le 1^{er} parmi les 11 lots. Le 2^{ème} qui a le plus de points fait son choix parmi les 10 lots. Etc

Soit : un tirage au sort sans distinction de points et de date de validation de la demande

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 4 voix Abstention (MM. Fraboulet-Colas-Lebon et un pouvoir) et 15 voix Pour (dont un pouvoir)

- **valide** les conditions de commercialisation et d'attribution des onze lots du lotissement communal des Genêts comme mentionné ci-dessus

- **autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

19 – OBJET : Résultats de la consultation adaptée "marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une halle couverte"

M. Hervé Barbault, adjoint, présente les offres reçues en réponse à la consultation adaptée lancée pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une halle couverte. Il rappelle que le montant des travaux est estimé à 175 000 euros HT et que le marché de maîtrise d'œuvre est estimé à moins de 25 000 euros HT.

Les membres de la commission bâtiments se sont réunis afin d'analyser et de classer les cinq offres remises par les cabinets. A l'issue du premier classement des négociations ont été engagées avec les cabinets présentant les deux meilleures offres, conformément au règlement de consultation. Il s'agit des cabinets A.A.G.B.K. et Louvel. Après la phase de négociation, un nouveau classement a été réalisé. Le montant des honoraires et les notes finales obtenues par les deux premiers cabinets sont présentés ci-dessous.

Cabinets		A.A.G.B.K. de Combourg	Cabinet Louvel et associés de Vitré
Prix des prestations /60	Montant Mission en HT Avant Négociation	19 250 €HT	23 750 €HT
	Taux de rémunération Avant négociation	11%	13.57 %
	Montant Mission en HT Après Négociation	19 250 €HT	21 850 €HT
	Taux après Négociation	11 %	12.49 %
	Note Prix Après Négociation /60	60	52.86
Moyens techniques/40	Note Moyens techniques Après Négociation /40	21	35
Note finale /100 Après négociation		81	87.86

Des pourparlers ont lieu,

Vu l'analyse des offres reçues,

Vu les critères de jugement des offres,

Vu l'avis des membres de la commission communale qui proposent de retenir l'offre la mieux disante du cabinet Louvel situé à Vitré, aux conditions énoncées dans son offre, c'est-à-dire avec un montant d'honoraires de 21 850 euros HT et un taux de rémunération de 12.49 %.

Considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix Abstention et 18 voix Pour (dont deux pouvoirs)

- **décide** de retenir l'offre la mieux disante du cabinet Louvel et associés de Vitré
- **donne** les pouvoirs au maire pour signer les pièces du marché avec le cabinet Louvel dont le taux de rémunération est de 12.49 %, ce qui porte le montant des honoraires à 21 850 euros HT.

20 – OBJET : Présentation du DCE pour le projet de réaménagement du centre-bourg et lancement du marché de travaux

M. Hervé Barbault, adjoint, présente le dossier de consultation aux entreprises (DCE) relatif à l'aménagement du centre-bourg. Le marché de travaux est estimé à 667 857.10 euros HT soit 801 428.52 euros TTC. Ce montant intègre les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées qui seront supportés par le budget assainissement et dont le coût s'élève à 76 358.40 euros TTC.

Il fait part que le marché de travaux comporte deux lots qui sont les suivants : terrassement/voirie et espaces verts.

Il ajoute que le démarrage des travaux est prévu en juin-juillet 2019. La durée des travaux est estimée à 4.5 mois (hors congés).

Vu le montant prévisionnel du marché de travaux estimé par le maître d'œuvre à 667 857.10 HT,

Vu les crédits inscrits en section d'investissement du budget communal 2019 à l'opération 1809,

Considérant l'ensemble de ces éléments, il est proposé de mener une consultation en procédure adaptée avec l'insertion d'une publicité dans un journal d'annonces légales et sur la plate-forme dématérialisée de la collectivité « e-mégalis »,

Des pourparlers ont lieu,

Vu l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure et l'autoriser à signer le marché avec les titulaires retenus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 4 voix Abstention (dont un pouvoir) et 15 voix Pour (dont un pouvoir):

- **D'autoriser** à engager la procédure de passation du marché public de travaux pour le réaménagement du centre-bourg dont le montant des travaux est estimé à 667 857.10 HT, et comportant deux lots
- **De recourir** à une consultation en procédure adaptée, par l'insertion d'un avis de publicité dans un journal d'annonces légales et sur la plate-forme dématérialisée de la collectivité
- **D'autoriser** M. le Maire à signer les marchés à intervenir avec les titulaires retenus, selon l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales,

21 – OBJET : Demande de subvention au Département pour la revitalisation des centres-bourgs par l'habitat

M. Benoît Sohier, maire, rappelle le projet de revitalisation du centre-bourg.

Contexte : l'analyse urbaine menée dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune a mis en avant les points faibles de notre centre-bourg, « manque de lisibilité des équipements structurants, bourg-rue, peu d'espaces verts communs, besoin de renforcer l'offre de petits logements et du locatif social, le bâti ancien en alignement comporte peu de porosité pour désenclaver les arrières des parcelles... ».

Les élus se sont donc interrogés sur la manière d'aménager et d'embellir le centre-bourg.

Au départ l'idée était de travailler sur l'aménagement de la place de la mairie avec la destruction de la maison des jeunes, et de créer une ouverture du bourg vers l'ouest, puis très rapidement la réflexion s'est portée sur l'aspect général de la rue nationale, des connexions avec le reste de la commune, du maintien du commerce et de l'intégration de parcelles centrales, identifiées en renouvellement urbain, pour accueillir du logement.

A l'issue de l'ensemble des réflexions, les axes suivants d'interventions ont été définis :

- ▶ favoriser un environnement urbain agréable, fonctionnel et intégré
 - S'engager dans la création d'un cœur de bourg
 - Offrir des espaces de respiration dans un tissu urbain continu
 - Créer des espaces publics favorisant les modes actifs
- ▶ conforter le pôle de service et commercial du cœur de bourg
 - Réorganiser et valoriser les services et équipements de proximité
 - Soutenir l'animation et la vie sociale du bourg
 - Harmoniser les espaces publics et les valoriser
- ▶ proposer une offre de logement attractive adaptée et diversifiée
 - Réinvestir le bâti en mutation
 - Réaliser deux opérations d'habitat en renouvellement urbain
 - Connecter le centre bourg avec les futurs quartiers résidentiels
- ▶ planifier et accompagner les actions de revitalisation du centre-bourg
 - Réaliser une étude de faisabilité des aménagements du centre-bourg
 - Concerter et communiquer autour du projet de revitalisation

La commune a déjà engagé des opérations phares :

- la démolition de la « maison des jeunes » (MJ), devenue obsolète, afin d'y réaliser la future place de la mairie, marquant l'espace urbain et identifiable en tant que cœur de bourg. Il s'agit donc de créer une « vitrine centrale » de la commune en créant un espace paysager convivial, de créer une ouverture visuelle vers les services situés à l'ouest (mairie, pôle périscolaire, cabinet médical...) de créer des places de stationnement afin d'améliorer et de favoriser l'accès aux différents services et commerces.

- l'acquisition et la démolition d'une habitation et de ses dépendances, afin d'y réaliser un nouvel espace public d'échanges intergénérationnels de jour comme de nuit. Il y sera réalisé une esplanade avec une halle ouverte pour accueillir et développer le marché hebdomadaire en s'appuyant sur la filière locale et Bio. Il est également prévu de réaliser des « marches en gradins-amphithéâtre de plein air ». Ces aménagements permettront et faciliteront l'organisation de manifestations culturelles (fête de la musique, théâtre de rue, danse...), et la pratique de jeux (boules, palets, roller ...). La halle permettra aussi aux usagers du car de s'abriter. Un espace vert sera créé avec du mobilier urbain, et des plantations favorisant la biodiversité en centre bourg, et préservant la qualité de l'air (plantations de vivaces et arbres fruitiers, mini-verger conservatoire partagé, plantes mellifères)...La volonté est aussi de créer une ouverture vers l'ouest du bourg et d'établir des connexions entre la partie est et ouest de la commune (école maternelle, aire de jeux, parc, zone future d'urbanisation prévue au PLU). Ces aménagements répondent au besoin de lisibilité urbaine des équipements structurants et à leur cohésion.

- la réhabilitation de la rue nationale afin de stopper l'aspect « bourg-rue », compte tenu du caractère prédominant et routier de la rue. Les aménagements prévus permettront aussi de sécuriser les déplacements doux, les accès aux écoles, aux services et aux commerces. La largeur de la chaussée sera réduite pour limiter la vitesse et casser le côté linéaire de la rue. Une zone 30 sera créée avec un plateau ralentisseur. L'objectif est de favoriser et encourager l'utilisation des voies douces en prévoyant des connexions avec l'ensemble de la commune... Les aménagements d'espaces verts et la plantation d'arbres viendront embellir l'ensemble et casser le côté minéral de la rue nationale. Il est également prévu de mettre en place de l'éclairage public intelligent après étude photométrique du SDE 35.

- l'acquisition d'un ancien commerce en 2013, afin d'y installer une nouvelle activité commerciale, libérale ou de service. Ce qui permettra de libérer un commerce et un logement vacants.

- la commune veut faire l'acquisition des parcelles AC n°128 d'une superficie de 500 m et AC n° 130 d'une superficie de 731 m², afin d'y réaliser des logements. Sur la première, il est envisagé la construction d'un petit collectif (entre 5 et 10 logements T2 au T4), avec une cellule commerciale. Sur la deuxième, il est prévu de construire 4 (à 5) maisons individuelles de type T3 et T4. La commune a entamé des premières démarches avec les propriétaires qui n'ont pas pu aboutir pour le moment. Aussi, la commune va conventionner avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (E.P.F.) afin de solliciter son concours pour mener à bien ce projet de renouvellement urbain, qui permettra à moyen terme, d'accueillir de nouveaux logements en répondant aux objectifs de densification. L'avis des domaines a été sollicité pour ces deux terrains.

Le projet s'inscrit :

- dans les politiques actuelles de reconquêtes des centres bourgs portés par la Région et le Département,
- dans les politiques de diversification de l'habitat, de maintien à domicile des personnes âgées,
- dans les politiques de réduction de consommation foncière et d'optimisation du foncier urbanisé porté par le législateur (Loi ALUR) la Région (SRADDET) et le Pays de Saint-Malo (SCoT)
- dans les politiques de réduction de la voiture individuelle particulière et à la promotion des modes actifs portés par le ministère de la santé et le ministère de l'écologie
- une mutualisation des services et des commerces pour les communes rurales alentour qui ne sont pas équipées.

La commune séduit différents types de population (jeunes couples avec ou sans enfant, jeunes retraités...) grâce à ses infrastructures et son cadre de vie. Une étude menée sur l'origine géographique des personnes fréquentant notre complexe sportif montre que 67% habitent en dehors de St Domineuc. Les atouts de St Domineuc sont nombreux : présence du Canal, proximité avec les pôles rennais, malouins, et dinannais, commerces de proximité permettant de fixer la population : une boucherie, une supérette, une boulangerie, deux restaurants, deux bars-café, un artisan peintre, une boutique de vêtement enfants... ; la présence de professionnels de santé: cabinet médical, dentistes, kinésithérapeutes, infirmières, podologue, orthophoniste, pharmacie ; deux groupes scolaires : écoles publique et privée qui accueillent 471 enfants ; des services publics présents dans le cœur de bourg : mairie, restaurant scolaire, pôle périscolaire et bibliothèque...

L'aménagement pensé par la commune de St Domineuc répond aux enjeux soulevés lors de l'élaboration du PLU, en terme d'identification du cœur de bourg, d'aménagement paysager, de qualité de vie, de création de logements, de densification, de respect de l'environnement et de maillage entre les équipements et les déplacements.

En proposant la création d'un cœur de bourg mixte et en redonnant une place conséquente aux modes actifs de déplacements, le projet de Saint Domineuc s'inscrit pleinement dans un urbanisme des courtes distances permettant d'offrir un habitat de qualité, au plus proche des équipements et des services.

La commune sollicitera la chambre de commerce et de l'industrie (C.C.I.), les bailleurs sociaux, l'E.P.F., la banque des territoires, le service habitat et économie de l'EPCI, le Département, pour définir plus précisément les besoins en logements et commerces. Une étude de faisabilité sera réalisée.

Ce programme de travaux est le point de départ d'une nouvelle ère pour le développement de St Domineuc, pour son image et son dynamisme. Cet aménagement permettra l'émergence d'un cœur de bourg, il s'inscrit dans la durée en répondant aux besoins de la population actuelle et des générations futures et en étant soucieux du respect de l'environnement.

Considérant ces éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont deux pouvoirs):

- **sollicite une aide** auprès du Département au titre de la revitalisation des centres-bourgs par l'habitat pour notamment l'acquisition des parcelles AC n°128 d'une superficie de 500 m² et AC n° 130 d'une superficie de 731 m², afin d'y réaliser au minimum 9 logements, dont du logement aidé (20%), et en respectant les critères de densité

- **autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

EXTRAIT DU DOSSIER DEPOSE POUR L'APPEL A CANDIDATURE DE LA REGION

Plan du projet « aménagement du cœur de bourg de St Domineuc ».



Le phasage prévu est le suivant:

Détail des opérations	maîtrises d'ouvrage et partenaires associés	calendrier
Démolition désamiantage des bâtiments parcelles 127 et 129	Assistance à Mo avec un cabinet urbaniste – consultation en cours	Juillet 2019
Réalisation des travaux d'aménagement rue Nationale, place de la mairie, place du marché esplanade	Assistance à Mo avec un cabinet urbaniste, Département service route, EPCI service voirie – DCE en cours de réalisation	2 ^{ème} semestre 2019
Consultation à MOE pour la réalisation de la halle	commune	En cours
Réalisation de la halle	Assistance à Mo avec un cabinet d'architecte	2 ^{ème} semestre 2019
Acquisition de la parcelle 130	Portage EPF	2 ^{ème} semestre 2019
Acquisition de la parcelle 128	Portage EPF	2 ^{ème} semestre 2020
Réhabilitation d'une cellule commerciale et d'un logement – parcelle 115	Commune	2020
Travaux de démolition, dépollution, réalisation de logements y compris sociaux et cellule commerciale sur la parcelle 130	Portage EPF – bailleur social – CCI - commune	2021-2022
Travaux de démolition, dépollution, réalisation de logements y compris sociaux et cellule commerciale sur la parcelle 128	Portage EPF – bailleur social– CCI - commune	2021-2024

Plan de financement prévisionnel global

Intitulé de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	Montant de dépense (€ HT)	Date d'engagement des premières dépenses	Le cas échéant : Sollicitation dans le cadre de l'appel à candidatures (en € HT)
Opération N°1 Aménagement de la place de la mairie en cœur de bourg	commune	155 467	Avril 2019 (démolition)	83 524
Etude maîtrise d'œuvre		4 969		
Travaux		148 498		
Divers honoraires		2 000		
Opération N°2 Aménagement de la halle et de l'esplanade en cœur de bourg	commune	484 104	Avril 2019 (démolition) Acquisition novembre 2018	300 604
Acquisition		100 000		
Etude maîtrise d'œuvre		5 000		
Honoraires architecte pour la halle		18 500		
Travaux		359 604		
Divers honoraires		1 000		
Opération N°3 Aménagement de la rue Nationale en cœur de bourg	commune	507 502	Juin-juillet 2019	234 372
Etude maîtrise d'œuvre		20 000		
Travaux		486 502		
Divers honoraires		1 000		
Opération N°4 Réhabilitation d'une cellule commerciale et d'un logement en cœur de bourg	Commune (ou E.P.F.)	326 000	2020 Acquisition 2013	171 000
Acquisition		100 000	2013	
Etude maîtrise d'œuvre		25 000		
Travaux		200 000		
Divers honoraires		1 000		
1 ^{er} Sous-total		1 463 273		789 500
Opération N°5 Réalisation de logements y compris sociaux et cellules commerciales et de services en cœur de bourg	Portage E.P.F. Bailleur Commune	1 532 000	Acquisition 2019-2020 Travaux 2021-2024	210 500
Acquisition		330 000		
Etude de faisabilité		12 000		

Etude maîtrise d'œuvre		100 000		
Travaux		1 080 000		
Divers honoraires		10 000		
2 ^{ème} Sous-total		1 532 000		210 500
TOTAL		2 945 273		1 000 000

22 – OBJET : Décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le maire pour l'usage du droit de préemption : délibération n° 12 du 22 janvier 2019 - article L 2122-22 du CGCT alinéa 15

- Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 12 du 22 janvier 2019 « d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme »,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions présentées dans le tableau ci-dessous :

Numéro de parcelle	Adresse	Décision du maire
D 1069	La Crapaudière	Préemption par arrêté du maire n° 2019-22 au prix de 14 236 euros sur une partie de la parcelle D 1069 située en zone 2AU du PLU
AB 24	84 Rue Nationale	Pas de préemption
AC 97	12 Rue du Stade	Pas de préemption
AC 476	15, Résidence La Vigne	Pas de préemption
AB 472 AB 478	16, Résidence Les Terrasses du Canal	Pas de préemption

23 – OBJET : Décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le maire pour les marchés inférieurs à 10 000 euros : délibération n° 15 du 18 septembre 2014

- Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 15 du 18 septembre 2014 pour les marchés inférieurs à 10 000 euros HT,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions présentées dans les tableaux ci-dessous :

► **Devis pour le Fleurissement du bourg**

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Observations
Pascal Leporcher	2614.60 €	3117.86	Offre conforme retenue

► **Devis pour la réalisation de panneaux « planches botaniques »**

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Observations
Stéphane Leguériel	1063.40 €	1276.08 €	Offre conforme retenue

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40

Au registre des délibérations sont les signatures.

Le maire, Benoît Sohier